



CHARTRE POUR LA SECURITE DU PROJET RJH : Objectif « zéro accident »

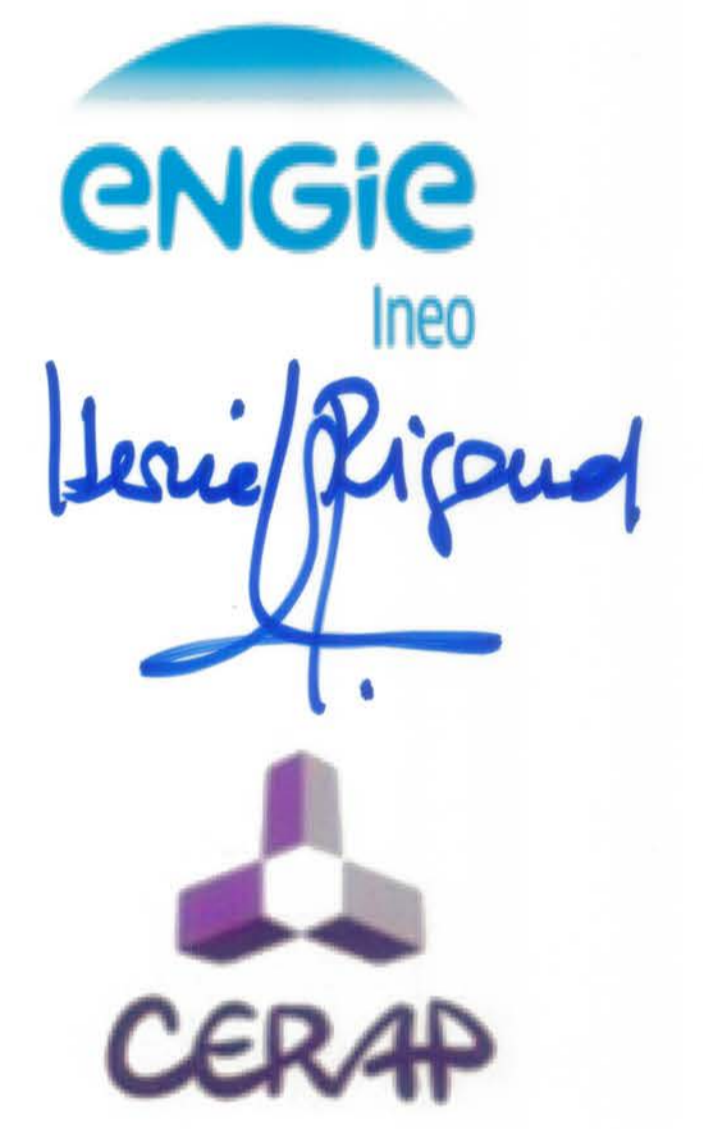
Nous, les parties prenantes du projet RJH, plaçons la sécurité par-dessus tout et la considérons comme la priorité dans toutes nos activités que ce soit dans les bureaux, sur le chantier ou ailleurs.



Nous nous engageons à contribuer au déploiement de la culture de sécurité par le CEA et nous ambitionnons d'atteindre le « zéro accident ».



Nous nous engageons à faire connaître et respecter les standards de sécurité pour préserver la vie et la santé de tous les intervenants sur le chantier RJH, qu'il s'agisse de nos salariés ou de nos sous-traitants.



Nous mettons tout en œuvre pour permettre le respect des standards de sécurité dans nos domaines d'activité, et en cas de danger, nous nous engageons à interrompre notre activité.



Nous informons nos partenaires de la Charte pour la Sécurité et leur demandons de la respecter. Nous privilégions les partenaires qui partagent nos valeurs en matière de santé et sécurité et qui contribuent au déploiement de la culture de sécurité.



Nous formons et sensibilisons nos managers afin qu'ils assument leur responsabilité permanente dans le déploiement de la culture de sécurité.

Nous développons la compétence et améliorons le comportement du personnel sur les risques liés à leurs activités, par l'information et la formation des travailleurs aux postes de travail en leur expliquant les standards de sécurité.



Nous adoptons une attitude d'ouverture et de dialogue vis-à-vis des acteurs de la sécurité. Nous analysons les incidents et accidents afin d'en tirer les leçons et d'éviter leur répétition par une amélioration continue. Nous fixons des objectifs et mesurons régulièrement l'efficacité de nos actions.



Nous traitons les écarts aux standards de sécurité de manière proportionnée, du rappel pédagogique jusqu'à la sanction.



David EMOND
Directeur du Projet RJH



Cadarache le 24 janvier 2020

